ESPACE D'ARCHITECTURE ROMANE

Contact: Abbaye de Saint-Amant-de-Boixe 16330 Saint-Amant-de-Boixe

Tél. 05 45 94 24 27

abbaye@saintamantdeboixe.fr www.abbaye.saintamantdeboixe.fr

Samedi 12 et Dimanche 13 décembre Les Artisanales de l'Abbave

Le cellier de l'abbaye ouvre ses portes le temps d'un week-end, pour accueillir une vingtaine RV accueil de l'abbaye de d'artisans d'art et de créateurs.

A l'approche de Noël ce salon est l'occasion de Tarif : 13€. Tarif réduit : 7€ découvrir une grande diversité d'objets uniques créés par des artisans passionnés.

RV cellier de l'abbaye, de 10h à 18h. Gratuit.

Horaires d'ouverture :

En novembre, du mardi au vendredi, de 10h à 12h et de 14h à 18h, samedi, dimanche et jours fériés (sauf lundi) de 15h à 18h.

De décembre à février, samedi et dimanche de 15h à 18h.

Attention fermeture du 19 décembre au 3 janvier.

Samedi 2 février 2016

Journée d'étude « Le Monde funéraire et son évolution (pratiques et architecture) ».

9h30 à 17h.

(étudiants, guides). Réservation conseillée. Limité à 30 personnes.



A NOTER DANS VOS AGENDAS

Dimanche 29 novembre à 15h Salle socio culturelle

Gratuit – Dès 8 ans. durée 1h30 Musique irlandaise avec le groupe « Keltas » : chants, guitare, bodhran, violon, contrebasse, mandoline et flûtes donnent le ton pour un son aux couleurs acoustiques, festives, dansantes et modernes.

Proposé par le Département de la Charente.

vigueur contraint les organisateurs de spectacles à vérifier le contenu des sacs et l'identité du public accueilli. Merci par avance de faciliter ce contrôle.



6 et 13 décembre

1er et 2ème tour des élections régionales Salle casino de 8h à 18h

Rappel: depuis les élections municipales 2014, les électeurs des communes de plus 1000 habitants doivent présenter, en plus de la carte d'électeur, une pièce d'identité pour pouvoir voter.

Amicale des donneurs de sang

Une collecte est organisée le Mardi 22 décembre de 17 h à 20 h à la salle Socio Culturelle.

31 décembre

Réveillon de la St Sylvestre

Comité des fêtes organise à la salle sociocuturelle un réveillon dansant le 31 décembre sur le thème des années 80 et animé par DJ Shone.

alléchant. Un menu préparé par Serge Martin, bouchertraiteur à StAmant, est proposé au prix de 55 € (menu -12 ans : 25 €) avec entre autre : feuilleté de foie gras aux pommes. lotte sauce armoricaine. suprême de pintade sauce au foie gras avec son gratin de pommes de terre aux girolles, salade, fromage, buchettes

glacées et café. Sans oublier le coup du milieu, une bouteille de vin blanc pour 6, une bouteille de vin rouge pour 6 et une coupe de pétillant.

Informations et réservations avant le 6 décembre 2015 au 05 45 20 64 48 ou 06 42 27 48 34

EN DIRECT DE LA MAIRIE... Nov 2015

Directeur de la publication : Bernard LACŒUILLE Edition: Mairie de Saint Amant de Boixe

Comité de rédaction : Patrick Lizot, Frédérique Mandin, Nathalie Collignon, Peggy Le Floch, Annick Levêque, Maïté Dupeyrat, Anaël Vignet Crédits photos : Mairie de St Amant - Groupe scolaire Emile Marchoux Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique

Saint Amant de Boixe

DE LA MAIRIE...

Bulletin d'information municipal

Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi et mardi de 13h30 à 17h30 **Mercredi**: fermée toute la journée Jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h Vendredi de 13h30 à 17h

Tél. **05 45 39 72 15** - Fax : 05 45 22 71 79 E.mail: mairie@saintamantdeboixe.fr www.saintamantdeboixe.fr

www.abbaye.saintamantdeboixe.fr

N° urgence: 06 07 29 20 81

Communautés de Communes Communes «nouvelles»

Madame, Monsieur, Chers Concitoyens,

Comme chacun le sait maintenant, une nouvelle organisation de nos territoires est en train de se mettre en place en application de la loi du 7 août 2015, dite loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République).

En application de cette loi qui vise le regroupement des collectivités et notamment la fusion pour les Communautés de Communes (CdC) n'atteignant pas un seuil de population de 15 000 habitants, M le Préfet a établi un projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) qui propose pour notre territoire la fusion des Communautés de Communes de la Boixe, du Pays Manslois et du Pays d'Aigre en une seule CdC regroupant 56 communes et 22 000 habitants. Ce projet de nouvelle organisation territoriale qui va être soumis aux Conseils municipaux des différentes Communes et aux CdC concernées deviendrait effectif le 1er janvier 2017.

Cette incitation faite à nos 3 CdC (Boixe, Manslois, Aigre) qui ont déjà l'habitude de travailler ensemble dans le cadre du Pays du Ruffécois ne semble pas soulever d'objections majeures. Les 3 CdC ont déjà constitué depuis quelques semaines, à partir des compétences

CC du Pays Manslois CC du Pays d'Aigre -

communautaires actuelles et dans la perspective de la fusion possible, des groupes de travail afin de préparer les évolutions nécessaires, de réfléchir à la mise en place de politiques territoriales communes efficaces et solidaires et à la mutualisation des moyens.

La fusion des Communautés de Communes, si elle se fait, me semble aller dans le sens d'une plus grande efficacité, d'une meilleure solidarité des territoires et d'une économie d'échelle. A l'intérieur de la future Communauté j'ai le sentiment que chacun comprend ces enjeux et est bien conscient de la difficulté de la tâche.

.../...

Mais, réfléchir à la fusion des CdC, nous amène aussi à réfléchir à des fusions de Communes possibles et donc à la création de Communes nouvelles. Il est tout à fait légitime que des Communes s'interrogent et se sentent concernées par cette perspective. C'est une réflexion dont personne ne doit se dispenser, à Saint Amant comme ailleurs, mais il faut être conscient que fusionner des CdC et fusionner des Communes n'est pas de même nature et ne représente pas le même enjeu.

Les Communes sont des collectivités humaines, des territoires qui ont une histoire, un vécu, une identité qu'il faut bien mesurer. Pour moi cela signifie que la création et la réussite d'une Commune nouvelle regroupant plusieurs Communes en une seule commune ne peut se faire que sur un projet de vie municipale précis et commun, avec l'adhésion éclairée des habitants concernés. Une fusion de Communes n'est pas une banale opération foncière ou immobilière ou une opportunité qu'on saisit au passage. C'est un projet à construire, de vie en commun, de solidarité. La réussite future de la Commune nouvelle passe par là.

Je pense aujourd'hui que l'urgence est d'abord dans la réussite fin 2016 de la fusion des Communautés, une opération difficile mais nécessaire. En attendant l'échéance, rien n'empêche les Communes qui le désirent de travailler ensemble pour préparer, si des volontés s'expriment, de nouvelles formes de coopération ou d'éventuelles fusions et de porter le projet devant les citoyens. L'avenir, la réussite de la création d'une Commune nouvelle, sa pérennité valent bien de donner juste un peu de temps au temps et à la réflexion.

Bien cordialement, à toutes et à tous,

Le Maire Bernard LACŒUILLE

GROUPE SCOLAIRE EMILE MARCHOUX

Pour l'année scolaire 2015/2016, le groupe scolaire Emile Marchoux compte 197 enfants dont 69 à l'école maternelle et 128 à l'école élémentaire.

Les élèves de l'école élémentaire ont élu leurs 12 délégués et leurs 12 remplaçants.

Vendredi 16 octobre, ils ont assisté à leur première réunion. Chacun s'est présenté puis avec l'enseignante, un rappel du rôle des délégués a été fait. A l'ordre du jour, le lancement du thème de travail : toutes les classes doivent réfléchir à des idées, des projets... pour utiliser les 300 euros donnés par l'association « Vervant Environnement ». Cela devra avoir un rapport avec la nature. le jardin, la biodiversité.

A noter : en raison du plan vigipirate et l'état d'urgence,

Les délégués - Année 2015-2016 Telma Camille Léo (CE2) Léa (CM1) (CM2) Mattéo (CM1) (CM2) Enzo (ULIS) Lili (CE2) Anaīs (CP) Pauline (ULIS) **Bastien** Yannis (CP) Lucie(CE1) (CE1)

des dispositions particulières vont être mises en place rapidement afin de sécuriser un peu plus l'accès au groupe scolaire.

VIE LOCALE - SERVICES DE PROXIMITÉ

De nouveaux commerçants à Saint Amant

Après avoir assuré, pendant plusieurs mois, la vente ambulante le samedi matin sur la place du marché, Sylvie et Serge MARTIN ont repris depuis mi-octobre l'activité de la boucherie à Saint Amant.

Ils ont été rejoints début novembre par Christine et Alain LE TURDU qui proposent tous les dimanches matins un grand choix de fruits et légumes de qualité. Ces commerces de proximité permettent de maintenir une vitalité dans notre

Enfin. Mme ETIENNE a ouvert. le 23 novembre dernier, son salon d'esthétique dans la zone économique de la Gagnerie.



Tout le Conseil municipal leur souhaite la bienvenue et beaucoup de réussite dans leurs projets.

RECEPTION DE LA TELEVISION NUMERIQUE TERRESTRE- TN'I

mobile 4ème génération (4G), la réception des chaines de télévision par une antenne râteau peut être perturbée.

Pour remédier, vous pouvez appeler l'Agence Nationale des Fréquences au 0 970 818 818 (du lundi au vendredi de 8h à 19h) Ce numéro est valable uniquement pour les téléspectateurs recevant la TNT par une antenne râteau. En cas de mauvaise réception par internet (ADSL) ou le satellite, contactez directement votre opérateur.



Dans le cadre du déploiement de la téléphonie D'autre part, le 5 avril 2016, la TNT (Télévision Numérique Terrestre) passe à la haute définition

> A partir de cette date tous les foyers reliés à une antenne râteau recevront l'ensemble des 25 chaînes gratuites de la TNT. Pour cela, il faut posséder un équipement compatible, sinon la réception de la télévision sera interrompue.

Comment vérifier son équipement ?

Un test simple pour s'assurer que votre téléviseur ou adaptateur externe relié à l'antenne râteau est

Vérifier la présence des logos suivants :

TNT HD ci-contre (sur votre équipement) ou Arte HD (sur l'écran, en vous plaçant sur la chaîne 7 ou 57)

Si ce n'est pas le cas, vous devez vous équiper d'un adaptateur compatible avec la norme MPEG-4 (coût environ 25/30 €).

Une aide de 25 € est mise en place pour l'acquisition de cet équipement. Elle concerne les téléspectateurs dégrevés de la contribution à l'audiovisuel public et ne recevant la télévision que par l'antenne râteau.

Pour plus d'information, appelez le 0 970 818 818 (Agence Nationale des fréquences).